

F. Duquang

L'an mil huit cent cinquante, le deuxieme, à midi, le conseil municipal de la commune de Combiers réunie extraordinairement au lieu ordinaire de Sa Sienne en suite de l'autorisation de M^r le préfet de la Charente, par la circulaire du 16 janvier dernier, a l'effet de désigner les quatre assesseurs qui doivent former le bureau pour les élections qui doivent avoir lieu les 3 et 4 de ce mois pour la nomination d'un représentant de canton.

Le conseil municipal a été d'avis de prendre pour assesseurs, Messieurs Monpion Jean, Chevrie Pierre, Badaille Pierre et Dutemple Jean, tous membres du conseil municipal.

M^r le Maire ayant ensuite exposé qu'il était nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée pendant le cours des opérations d'armer sous les armes cinq hommes de la garde nationale, mais qu'il était juste de les nourrir pendant ce seul jour; En conséquence il a demandé au conseil municipal l'autorisation de faire payer sur les fonds disponibles de cette commune la somme de dix francs pour cette dépense, sauf l'autorisation de M^r le Préfet, ce à quoi le conseil m^l a obtempéré fait et délibéré à Combiers le jour, mois et an susdits.

Dutemple Beneix Monpion
Chevrie le Maire a dicté et a été signé
 F. Duquang